

La Constituante joue au yo-yo avec le nombre de députés

GRAND CONSEIL • Le nombre de députés ne devrait pas diminuer à cent dix. Les constituants se sont déterminés sur l'organisation du législatif cantonal auquel ils ont entre autres attribué un secrétariat indépendant.



STÉPHANIE BUCHS

Les constituants ont fait marche arrière: le nombre de députés au Grand Conseil devrait rester à 130, comme c'est le cas à l'heure actuelle. L'assemblée en a décidé ainsi hier alors qu'elle avait opté pour une réduction du parlement à 110 députés en première lecture. Mais le résultat serré (55 voix contre 49) promet un nouveau débat en troisième lecture. C'est une victoire de la gauche puisque ce retour à 130 députés est une proposition du groupe socialiste.

PAS DE SUPPLÉANCE

Parmi ses arguments, la gauche, de manière générale, s'est inquiétée de la définition du nombre de cercles électoraux si le nombre de députés devait diminuer. Il est dangereux de laisser aux députés le choix du système par lequel ils sont élus, avertit Alain Berset (s, Belfaux) qui précise: «Si on baisse le nombre de députés, il faut au moins fixer un nombre limite de cercles électoraux, sans quoi on s'approche d'un système majoritaire.» Les constituants ont donc gardé le principe des huit cercles électoraux au maximum. En revanche, ils n'ont pas confirmé l'idée d'un système de suppléance des députés.

SECRÉTARIAT INDÉPENDANT

L'assemblée a aussi adopté définitivement la création d'un secrétariat indépendant pour le Grand Conseil. But avoué: donner davantage de poids et d'indépendance au législatif. Le PDC, par la voix de Claude Schenker (Fribourg), a tenté en vain de faire passer l'idée à la trappe, en invoquant surtout le coût qu'il estime à 500 000 francs par an. «Mais de quoi je me mêle», a lancé Claude Schenker. Le PDC estime qu'il n'appartient pas à la Constituante d'imposer ce luxe au Grand Conseil s'il n'en veut pas. L'idée d'une initiative parlementaire, qui permettrait au Grand Conseil d'élaborer un projet de loi sans passer par le Conseil d'Etat, a été écartée par 56 voix contre 36. La volonté de donner davantage de poids au législatif n'a ici pas été suivie. Autre proposition repoussée par 58 voix contre 46: la reconnaissance de conseils consultatifs qui pourraient être sollicités par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. SB



Entre technique administrative et détails rédactionnels, les débats de la constituante ont incité certains élus à plancher sur leurs sujets, même à l'heure de la pause. ALAIN WICHT

Les décisions du Conseil d'Etat

EXÉCUTIF • L'élection complémentaire au Conseil d'Etat est fixée au 16 mai 2004.

Dans sa séance du 9 décembre, le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 16 mai 2004 l'élection complémentaire pour remplacer Urs Schwaller à l'exécutif cantonal. Il a également:

- **promulgué**, avec entrée en vigueur immédiate: les décrets du 2 décembre 2003 sur les naturalisations et l'ouverture d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de réaménagement des bâtiments des Ecoles normales cantonales en vue de leur utilisation par la Haute Ecole pédagogique;
- **adopté et transmis** au Grand Conseil un rapport sur le postulat Christine Bulliard/Beat Vonlanthen concernant l'instauration d'une gestion scolaire dans les écoles primaires;
- **reconstitué** les commissions cantonales suivantes pour la période administrative 2004 à 2007: la commission d'examen des candidats au notariat; de la Loterie romande; consultative permanente pour l'évaluation et la classification des fonctions; ad-

ministrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales; de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes; pour la promotion de la sécurité et l'hygiène dans les entreprises;

- **approuvé** l'octroi, par la DICS, du titre de professeur titulaire à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg à Pierre-Philippe Bugnard, à Bulle, et Josef Jung, à Rüslikon, tous deux chargés de cours auprès de ladite faculté;
- **adopté** des ordonnances concernant: l'adoption du règlement du 27 octobre 2003 sur l'octroi d'autorisations de sortie aux personnes condamnées adultes, primaires et récidivistes; la classification des fonctions dans l'échelle spéciale des fonctions; l'arrêté fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg; l'annexe tarifaire 2004 à la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton adoptée par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

EN BREF

Embardée sur l'A12

WÜNNEWIL • Un automobiliste de 26 ans empruntait l'autoroute de Fribourg en direction de Flamatt, mardi à 4 h 20. A la hauteur de Wünnewil, il a perdu la maîtrise de son véhicule qui est sorti de la route à droite, a escaladé le talus et fait un tonneau, avant de terminer son embardée sur le toit. La police évalue les dégâts à 10 000 francs.

Le spectre de J.-Cl. Cornu

DOUBLE MANDAT • Les préfets seront interdits de carrière fédérale.

A l'invitation des chrétiens-sociaux, les constituants ont jugé incompatibles les fonctions de préfet et d'élus fédéraux. Comme en réponse au cas de Jean-Claude Cornu... Ils l'avaient déjà fait en première lecture, mais c'était avant sa non-réélection. «Quand le chat est loin les souris dansent», argumente Patrik Gruber (s, Fribourg). Le socialiste est rejoint par une soixantaine de constituants qui pensent qu'un conseiller d'Etat et un préfet ont une tâche trop importante pour siéger en plus à l'Assemblée fédérale. SB

Ni rabais fiscal ni impôt négatif

«Il faut s'efforcer de distinguer lois fiscales et lois sociales.» Suivant le conseil de l'ancien grand argentier cantonal Félicien Morel (ouv, Belfaux), les constituants ont définitivement renoncé à inscrire toute dimension sociale dans l'article sur les impôts. Le rabais fiscal pour les travailleurs pauvres défendu par certains démocrates-chrétiens n'a pas connu plus de succès que l'impôt négatif des socialistes.

Les deux systèmes ne diffèrent d'ailleurs pas fondamentalement dans la mesure où il s'agit d'un rabais sur le montant d'impôt dû pouvant aller jusqu'à un subside de l'Etat. En première lecture, les deux systèmes avaient été opposés. Hier, les socialistes ont préféré retirer leur

proposition au profit du rabais fiscal soutenu par Claude Schenker (dc, Fribourg).

Mais rien n'y a fait. Au vote, le rabais fiscal a été nettement rejeté (67 voix contre 40). Aux oppositions attendues de l'UDC et des radicaux – «évitons de tuer notre Constitution aujourd'hui», a même lancé leur chef de groupe Denis Boivin (Fribourg) – sont venues s'ajouter celles des groupes chrétien-social, ouverture et citoyen.

COMPROMIS SUR LE BUDGET

Dans la foulée, et malgré le vibrant plaidoyer de Joseph Rey (cs, Fribourg), les constituants ont également refusé de consacrer 0,5% du produit de l'impôt cantonal à l'aide humanitaire.

Autre sujet financier, l'équilibre budgétaire n'a pas provoqué un débat aussi animé qu'en première lecture. Il faut dire que l'assemblée s'en est tenue au compromis élaboré entre les chefs de groupe avant la deuxième lecture. Il assouplit les exigences quant à la compensation des déficits budgétaires.

Les déficits engendrés par la situation conjoncturelle ou des besoins financiers exceptionnels devront être compensés «dans les années suivantes», et non pas «dans les cinq ans» comme adopté en première lecture. Le groupe démocrate-chrétien a tenté d'amener un moyen terme: «En principe dans les cinq ans.» Les constituants n'en ont pas voulu. PhC

PUBLICITÉ

Jeudi
20.00 h

Vendredi
20.00 h

Samedi
19.30 h

Dimanche
19.30 h

LOTO MONTILIER

Autoroute sortie Morat

Fr. 15'700.-
en espèces et bons d'achat

7x1'000.-
17x300.- 24x100.- 24x50.-

Série Voiture:
6 voitures par année d'une valeur totale de Fr. 120'000.-

Série Diana:
En faveur d'organisations caritatives

Abonnement pour 22 séries: Fr. 12.-
Carte supplémentaire pour 5 séries: Fr. 3.-
Cartes pour séries Voiture et Diana: Fr. 2.-

Information: Tél. 0900 223 223 (Fr. 1.19/min)

Je. 11.12.: Jugendmusik Gurmels
Ve. 12.12.: FC Misery-Courtion Club des 100
Sa. 13.12.: Petit Choeur de Misery-Courtion
Di. 14.12.: Société de jeunesse de Cormérod et environs

Car gratuit: Fribourg - Payerne - Avenches - Morat Tél. 026 670 59 59
Car gratuit: Chaux-de-Fonds - Valangin - Neuchâtel Tél. 032 954 13 83
Car gratuit: St-Imier - Sonceboz - Tavannes - Bienne Tél. 032 954 13 83

Café & thé Fr. 2.-

Les offres qui couronnent le succès de Citroën



* Le pack Rossignol comprend:
• 4 pneus d'hiver sur jante
• Divers sacs de loisirs
et beaucoup plus



CITROËN C2

1.1i X, 61 ch dès Fr. 13'990.- prix gelé
Prime jusqu'à Fr. 2'000.-*



C3 Rossignol*
avec avantage client
jusqu'à Fr. 3'190.-*

C3 dès Fr. 15'490.-
prix gelé, 1.1i X, 61 ch



Berlingo Rossignol*
avec avantage client
jusqu'à Fr. 6'130.-*

Berlingo Multispace
dès Fr. 16'990.-
prix gelé, 1.4i, 75 ch



C8 Rossignol*
avec avantage client
jusqu'à Fr. 8'790.-*

C8 dès Fr. 31'990.-
prix gelé, 2.0i 16V X, 138 ch



Xsara Picasso Landscape
avec avantage client
jusqu'à Fr. 7'530.-*

Xsara Picasso
dès Fr. 19'990.-
prix gelé, 1.6i X, 95 ch



C5 break Edition
avec avantage client
jusqu'à Fr. 12'220.-*

C5 break dès Fr. 30'990.-
prix gelé, 2.0i 16V SX, 138 ch

Fribourg - Garage Joye & Huguenin Sàrl Tél. 026 322 30 92
Bulle Garage de Palud Tél. 026 912 36 60
Courtepin City-Garage José Dula Tél. 026 684 12 14
Estavayer-le-Lac Garage C. Catillaz Sàrl Tél. 026 663 15 80
Payerne Garage Francis Diserens Tél. 026 660 25 40

CHEZ VOTRE AGENT CITROËN

*Offres non cumulables avec d'autres actions en cours, valables pour des véhicules en stock, vendus et immatriculés du 1er au 31 décembre 2003. Aucune réduction ni promotion sur les prix gelés. Exemple: C8 Rossignol 2.0 HDi 16V autom., 110 ch, prix brut Fr. 47'170.-, avantage client jusqu'à Fr. 8'790.-. D'autres offres chez votre agent Citroën.

e-promotion
www.citroen.ch

CITROËN préfère TOTAL



VOUS N'IMAGINEZ PAS TOUT CE QUE CITROËN PEUT FAIRE POUR VOUS. CITROËN